

## AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE VOLLEY-BALL**  
représentée par son président, Monsieur Eric TANGUY  
désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 78440612600044

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2015 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.



## **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 1 025 418 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 437 205,60 €, le solde restant s'élève à 588 212,40 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **280 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à **1 305 418 €**.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **2 687 100€**.

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 51 207 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## **ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 22/04/2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE VOLLEY-BALL



LE DIRECTEUR DES SPORTS  
Pour la directrice des sports  
L'adjointe à la directrice des sports,  
Chef de service  
Claudie SAGNAC

WISE LE 22/04/2016 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 21.01.5.6.5204

14 OCT. 2016

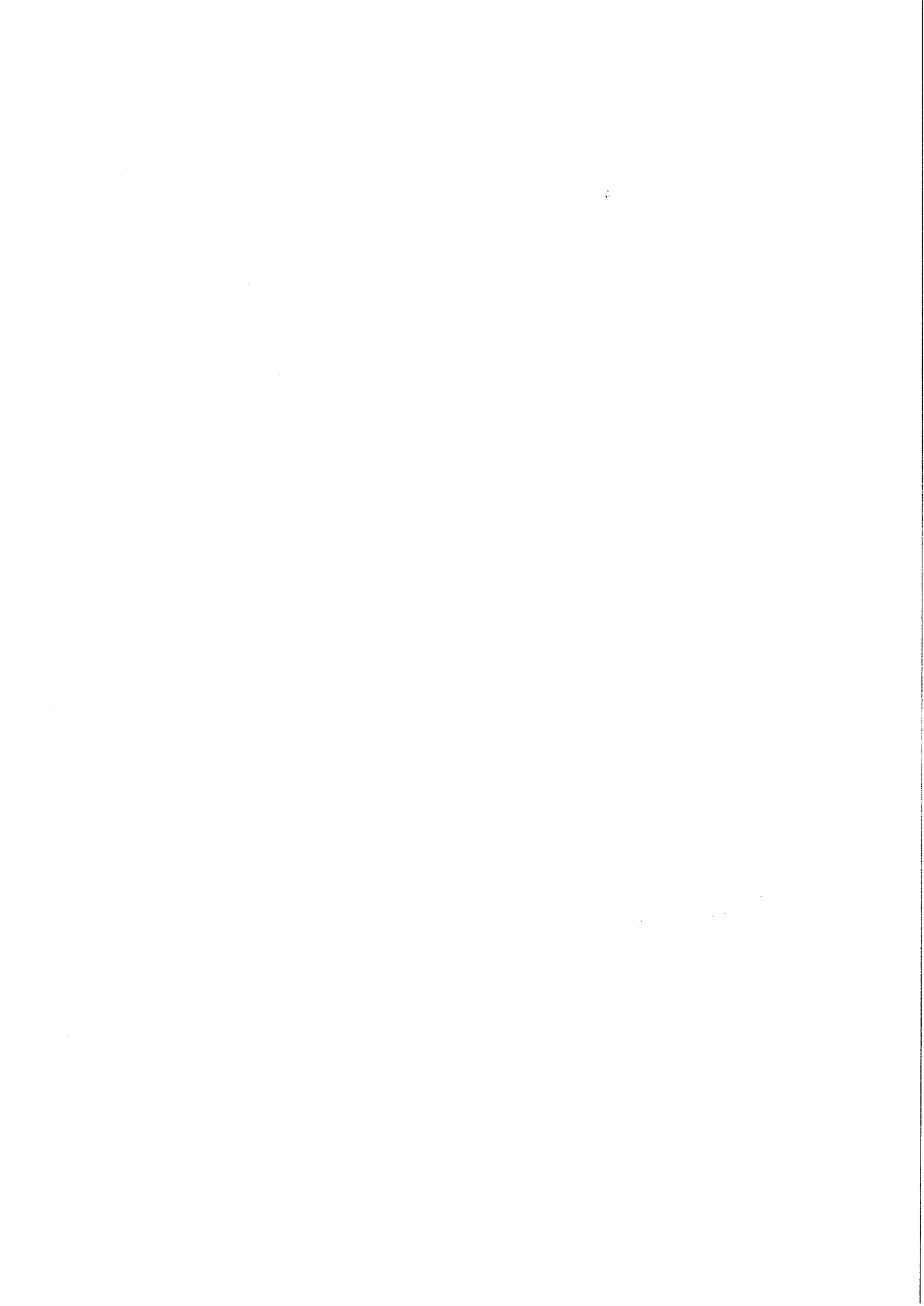
<sup>1</sup> -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire



Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2014		2015		2016		2017	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Nombre de licences		97583	98000	98187	98000	96000	96000	101000	101000
Nombre de licences et d'ATP		26778	28000	28723	28000	30500	30500	31000	31000
Nombre et taux de licences féminines		124361	124910	124910	126000	126500	126500	132000	132000
Nombre et taux de licences en ZUS		47287 (48,46%)	47040 (48%)	46756 (48,59%)	47040 (48%)	47520 (48%)	47520 (48%)	48480 (48%)	48480 (48%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans		29884 (30,73%)	30380 (31%)	25539 (26,55%)	30380 (31%)	3100 (3,13%)	3100 (3,13%)	3100 (3,07%)	3100 (3,07%)
Promouvoir le niveau financier et l'efficacité des fédérations sportives		27	30	27	30				
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	Solidité financière	15,43	18,0 %	0	18,0 %		18,0 %		18,0 %
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	Rang sportif de la France	8	8	0	8		8		8
Taux de suivi médical complet - SHN		87,45%	95%	85,55%	95%		100%		100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs		87,5%	95%	83,75%	95%		100%		100%
Emplois d'avenir	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0				
Lettres de missions signées dans CTS-Web	Nombre et taux de lettres de missions signées	20 (50%)	90%	16 (39,02%)	90%		90%		90%

Objectifs partagés		N-2		N-1		N		N+1	
Objectif	Indicateur	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Améliorer la recherche de la performance.	Progression au ranking international senior masculins 6x6 (FIVB Senior World Ranking Men).	12	10	10	10	8	8		
Améliorer la recherche de la performance.	Progression aux championnats d'Europe (senior féminin 6x6)		16		16				12
Améliorer la recherche de la performance.	Progression au ranking masculin beach volley des fédérations (FIVB Entry NF Ranking Men).	27	25	25	25	22	22		22
Améliorer la recherche de la performance.	Progression au ranking féminin beach volley des fédérations (FIVB Entry NF Ranking Women)	66	42	42	55	45	45		40
Préparer le renouvellement de l'équipe.	Augmentation du nombre de joueurs du collectif féminin relève 6x6 intégrant le collectif senior féminin 6x6.	0	2		2	3	3		4
Accompagner l'insertion professionnelle des Sportifs de Haut Niveau.	Augmentation du pourcentage de joueur(es) des équipes de France senior bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel.	15	26	26	60	100	100		100
Structuration des Ligues.	Pourcentage de Ligues Régionales ayant souscrit à l'objectif "objectif de progrès".	0			5	15	15		40
Développement du sport ultramarain dans les activités du volley-ball.	Nombre de visites effectuées.	1	2	2	2	1	1		2
Augmenter le nombre de licenciés.	Augmenter la fidélisation des licenciés dans la tranche d'âge adolescents.	49	49	49	50	52	52		55
Plan de formation et de professionnalisation.	Taux de réussite à l'obtention de diplômes (DEJEPS, DESJEPS) permettant l'accès à une profession.	60	86	86	60	65	65		70
Améliorer la représentativité du volley ball français à l'international.	Nombre de représentants de la FFVB dans les instances internationales du volley-ball.	5	5	5	6	7	7		8

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demandé	Accordé	
Lettres de missions signées dans CTS-Web	20 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
<b>Action 1</b>				
Structuration fédérale	20 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	20 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
	554 000 €	233 000 €	200 860 €	353 140 €
<b>Action 1</b>				
Structuration fédérale	266 000 €	35 000 €	35 000 €	231 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	25 000 €	20 000 €	20 000 €	5 000 €
	241 000 €	15 000 €	15 000 €	226 000 €
<b>Action 3</b>				
Prévention dopage	288 000 €	198 000 €	165 860 €	122 140 €
Accompagnement sanitaire préventif	15 000 €	15 000 €	6 000 €	9 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	185 000 €	95 000 €	84 713 €	100 287 €
Augmenter le nombre de licenciés.	88 000 €	88 000 €	75 147 €	12 853 €
<b>Action 1</b>				
Promotion des pratiques sportives pour tous	80 000 €	35 000 €	35 000 €	45 000 €
Structuration fédérale	50 000 €	20 000 €	20 000 €	30 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	30 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
<b>Action 1</b>				
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	30 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Accompagner l'insertion professionnelle des Sportifs de Haut Niveau.	280 000 €	280 000 €	280 000 €	0 €
<b>Action 2</b>				
Aides personnalisées (AP)	280 000 €	280 000 €	280 000 €	0 €
Améliorer la recherche de la performance.	2 990 000 €	1 065 000 €	711 558 €	2 278 442 €
<b>Action 2</b>				
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	2 990 000 €	1 065 000 €	711 558 €	2 278 442 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 045 000 €	280 000 €	150 636 €	894 364 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	805 000 €	375 000 €	340 349 €	464 651 €
Structuration des Ligues.	1 140 000 €	410 000 €	220 573 €	919 427 €
<b>Action 4</b>				
Professionnalisation de l'activité	97 000 €	32 000 €	28 000 €	69 000 €
Formations fédérales	60 000 €	30 000 €	26 000 €	34 000 €
Plan de formation et de professionnalisation.	37 000 €	2 000 €	2 000 €	35 000 €
<b>Action 4</b>				
Formations fédérales	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
<b>Action 2</b>				
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	68 000 €	0 €	0 €	68 000 €
Améliorer la représentativité du volley ball français à l'international.	68 000 €	0 €	0 €	68 000 €
<b>Action 1</b>				
Programmes d'échanges internationaux	26 000 €	10 000 €	10 000 €	16 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 160 000 €</b>	<b>1 695 000 €</b>	<b>1 305 418 €</b>	<b>2 854 582 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

**280 000 €**

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

**1 025 418 €**

### Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06194	00020553441	39	EUR

CCM LA FAISANDERIE

### Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1027 8061 9400 0205 5344 139

BIC (Bank Identifier Code)  
CMCIFR2A

#### Domiciliation

CCM LA FAISANDERIE  
65 RUE DU GENERAL DE GAULLE  
94290 VILLENEUVE LE ROI  
Tél : 08-20-09-99-48

Titulaire du compte (Account Owner)  
FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY  
BALL  
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU  
94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ



